



Pb salaire nounou pas assez perçu

Par **romain72650**, le **04/02/2012 à 18:35**

Bonjour,
cela fait 2 ans que nous avons notre nounou et elle vient de s'apercevoir qu'en fait ce n'est pas bon au niveau de son salaire
il lui manque 30 € pas mois

Combien de temps peut on revenir en arrière pour lui payer ?
sachant que depuis 2 ans c'est comme ça il aurait peut etre fallu qu'elle ce manifeste avant.

Par **Paul PERUISSET**, le **04/02/2012 à 19:03**

Bonjour,

Votre salariée peut réclamer un rappel de salaire depuis le début de son contrat, puisque la durée de réclamation prévue par la loi est de 5 ans.

Par ailleurs, ce n'est pas uniquement à votre nounou de s'apercevoir que le taux de son salaire n'est pas correct, mais également, et surtout, à vous qui êtes son employeur.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET